



**Mairie de Manneville-ès-Plains**  
**Seine-Maritime**  
**Arrondissement de Dieppe**  
**Canton de St Valery en Caux**  
**Tel : 02.35.97.27.32**  
**e-mail : [mairie-sg.manneville@orange.fr](mailto:mairie-sg.manneville@orange.fr)**

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par mail le sept décembre deux-mil-vingt-et-un, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en raison des mesures sanitaires à respecter pour la COVID-19, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard FOUCHÉ, Maire

Étaient présents : M BLOSSEVILLE Samuel, Mme DAVID Bernadette, M FOUCHÉ Gérard, M HAUWEL Johan, M LEJEUNE Frédéric, M LEJEUNE Guillaume, Mme LEMONNIER Bénédicte, M MOREIRA DAS NEVES Guy, M SCORNET Serge, formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M LEFRANÇOIS Vincent

Étai(en)t absent(s) : M PAUMELLE Jean-Baptiste

### Nombre de conseillers

*En exercice : 11*

*Présents : 9*

*Votants : 9*

Date d'affichage : 17 décembre 2021

### ➤ **Désignation du secrétaire de séance et de l'auxiliaire de séance**

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du CGCT, M BLOSSEVILLE Samuel a été élu Secrétaire de séance et Mme Fanny DELAIRE, dans l'exercice de ses fonctions, auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour. Cette délibération concerne la demande du SIVOS sur l'éventuelle participation communale à des classes transplantées. Le conseil municipal accepte d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour à l'unanimité.

### ➤ **Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité**

### ➤ **Compte-rendu des décisions du Maire**

- DC 2021-14 : Décision de demande de subvention auprès du Département pour des travaux de réfection de l'ancien Presbytère en Mairie
- DC 2021-15 : Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancien Presbytère en Mairie
- Renouvellement de la convention de mise à disposition gracieuse du terrain de M LEJEUNE Christophe pour le mandat.

### ➤ **Compte-rendu des différentes commissions (SIVOS, collège, SDE76...)**

- **CCCA** : Prochain conseil communautaire prévu le 15 décembre. Lancement d'un questionnaire sur le projet de territoire aux administrés de la CCCA. Nomination d'un référent titulaire et un suppléant pour le PLUI : Guillaume LEJEUNE s'est proposé pour être titulaire et Samuel Blosseville pour être suppléant.

○ **Syndicat du Collège** : Convention tripartite signée avec le Département reconduite pour 3 ans, avec un montant équivalent à l'année passée. Les travaux pour l'accessibilité PMR à la salle des sports ont été réalisés.

○ **SIVOS** : Choix de l'entreprise « Convivio » pour les repas de cantine scolaire. Les repas seront de 3 € (en reste à charge pour les parents), sachant que cela représente 40 % du coût réel du repas. Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine.

**Travaux** : choix de l'entreprise pour la cour de la cantine, demande de subvention en cours. Le chemin derrière la maternelle a été réalisé.

Signature d'une convention avec le CDG 76 pour le suivi médicale du personnel.

Projet de classes transplantées. : demande de diverses participations dont une aux communes.

Pour le moment la classe de neige est suspendue en raison des conditions sanitaires dégradées.

○ **Bassins-versants de la Durdent** :

Rendez-vous le 9 décembre avec Damien PERELLE pour le ruissellement sur la RD4 (Centre équestre). Ont participé le DDR et la CCA le matin et l'après-midi sur le terrain avec les exploitants agricoles. Il est convenu de créer temporairement un talus pour orienter les eaux dans le bassin afin d'éviter qu'elles ne se déversent sur la route. Un aménagement sera réalisé au printemps par M. Chapelle avec le concours du SMBV. Un courrier sera rédigé par le SMBV en ce sens.

**Réunion du syndicat** : Explications sur le retard des interventions. En attente des subventions de l'Agence de l'Eau pour boucler le budget. Travaux pour l'érosion des sols : difficultés de réaliser le programme notamment dû à l'augmentation des coûts, malgré les contrats signés avec les pépiniéristes. Ceci bouscule toutes les conventions engagés avec les agriculteurs et par conséquent l'organisation. Obligation de renégocier les conventions. Il faut savoir que les bassins versants créent 10 kms par an de haies protectrices, à 100 € du mètre.

○ **SDE 76** : Présentation de la nouvelle gouvernance, des études et travaux possibles avec ce syndicat. Points sur les divers travaux et les nouveautés. Réponses aux diverses questions des délégués dont les nôtres : retrait des poteaux électriques sur la commune, transformateur dans la Rue de la Forge.

➤ **Délibérations :**

- **Délibération n° 2021-26 : Détermination du prêt court terme pour le financement de la réhabilitation du presbytère**

**Objet des investissements : Réhabilitation de l'ancien presbytère en mairie**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

**PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

**Montant HT** 393 628.48 €

**Montant TVA** 78 725.70 €

**Mode de financement proposé :**

**Préfinancement du FCTVA et des subventions** 374 000 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :
- Décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA et des subventions :

Montant : **374 000 €**  
 Taux : **0.25 %**  
 Durée : **2 années**  
 Périodicité des intérêts : **trimestriel, avec paiement du capital in fine.**  
 Frais de dossier : **200 €**

- Prend l'engagement au nom de la Collectivité :
  - d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
  - de rembourser les emprunts à court terme dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

**Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Maire de la commune de MANNEVILLE ES PLAINS pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

- **Délibération n° 2021-27 : Transformation du poste permanent actuelle l'agent technique polyvalent, adjoint technique principal de 2e classe en adjoint technique principal de 1ere classe**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu la délibération n°2017-31 du 13 septembre 2017 portant sur la création d'un emploi permanent ayant pour fonction d'agent technique polyvalent,

Un agent a été proposé à l'avancement de grade au choix.

Compte tenu de sa fonction d'agent technique polyvalent d'une commune de moins de 1000 habitants et l'avis favorable du chef du personnel, le Maire, il est proposé de procéder à la transformation suivante (ce qui équivaut à une suppression de l'ancien poste et à la création du nouveau poste avec les grades correspondants) :

Fonction	Ancien grade	Nouveau grade
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2e classe	Adjoint technique principal de 1ere classe

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider cette proposition

Après concertation, le conseil municipal valide à l'unanimité la transformation de ce poste.

- **Délibération n° 2021-28 : Allocation indemnité de confection de budget au receveur municipal**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à Madame Séverine FLEURY, receveur, l'indemnité de confection de budget prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

<b>Indemnité de budget</b>	.....	<b>30.49 €</b>
<b>Montant Brut Total</b>	.....	<b>30.49 €</b>

Le conseil décide à l'unanimité de versée au titre de l'année 2021 la somme de trente euros et quarante-neuf cent bruts au receveur municipal, Mme FLEURY Séverine.

○ **Délibération n° 2021-29 : Participation communale pour les participants à la formation PSC1**

M MOREIRA DAS NEVES Guy, M SCORNET Serge, M LEJEUNE Guillaume sortent de la salle pour ne pas prendre part au vote étant concernés par cette délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de participer financièrement à la formation PSC1 organisée par la Commune de Manneville-ès-Plains avec le USDP 76 aux habitants de Manneville-ès-Plains et à la famille du personnel communal. Cette participation sera de 50 % sur la formation PSC1 des habitants de Manneville-ès-Plains de plus de 18 ans, et à hauteur de 100 % pour les personnes de moins de 18 ans, qui y participent.

Par conséquent, la commune paiera la totalité de la facture et les administrés participants devront régler leur contribution au trésor public, soit 35 € par personne pour les adultes.

La liste des participants est la suivante :

- M MOREIRA DAS NEVES Guy
- M GALLIOT Didier
- M SCORNET Serge
- M LEJEUNE Guillaume
- Mme LEJEUNE Léopoldine
- Mme LEJEUNE Corinne
- Melle VIGNAGOGUE Lola (-18 ans)
- M DELAIRE Lucas (-18 ans).

○ **Délibération n° 2021-30 : Remboursement du Comité des Fêtes pour l'achat de vin mousseux pour les festivités communales :**

Le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder au remboursement de vin mousseux effectué par le Comité des Fêtes étant donné que la société « Charlemagne Boissons » ne prend pas en charge les mandats administratifs :

- Société « Charlemagne Boissons » : Facture n°VF-2021100681 pour un montant de 270.00 €

Soit un total à rembourser de 270.00 € par virement bancaire au comité des Fêtes de Manneville-ès-Plains.

○ **Délibération n° 2021-31 : Participation financière aux classes transplantées du SIVOS de Gueutteville/Pleine-Sève pour les élèves habitants Manneville-ès-Plains**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu un courrier du RPI de Gueutteville les Grès afin de solliciter une aide financière pour l'organisation d'une neige à la Clusaz pour les élèves de CM1/CM2 et d'une classe contes à Pierrefiques pour les élèves de GS, CP, CE1 et CE2.

La commune de Manneville-ès-Plains compte 7 élèves dans le RPI, pour les élèves de CM1/CM2, la subvention est de 107.63 € par enfant, soit 753,41 € pour la classe de neige. De plus, la commune compte

16 élèves pour les élèves de la GS au CE2, la subvention est de 31.35 € par enfant, soit 501.60 € pour la classe contes à Pierrefiques.

M BLOSSEVILLE Samuel, M HAUWEL Johan, M LEJEUNE Guillaume se retire de la salle pour ne prendre part au vote, étant concernés par cette délibération. Après délibération du conseil municipal, la participation financière pour les séjours des enfants de la commune de Manneville-ès-Plains a été accordée à l'unanimité.

➤ **Point sur les travaux et devis**

• **Eglise :**

- Mur de l'abside Ouest en réfection par l'entreprise La Grainvillaise sera terminée le 17 décembre 2021. Un devis sera réalisé pour des travaux extérieurs afin de stopper les infiltrations.
- Devis pour réparation couverture du clocher

- **Mare :** attente du devis de La Grainvillaise. Les travaux seront réalisés au second trimestre de 2022. Les subventions ont toutes été obtenues (80%)

- **Presbytère :** Une réunion avec les entreprises et l'architecte a eu lieu en Mairie le 7 décembre afin de les informer sur le planning. Le dossier établi par notre secrétaire a été déposé en sous-préfecture le 13/12. Les notifications des marchés aux entreprises seront envoyées cette semaine. L'architecte pourra alors adresser les ordres de service aux entreprises. Début des travaux 2<sup>ème</sup> semaine de janvier 2022. Les réunions de chantier auront lieu tous les mardis à 11h00, les membres de la commission travaux disponibles, pourront y participer.

- **Electricité :** demandes complémentaires à la CCCA pour l'effacement des réseaux rue de la Cavée St Vincent, remplacement lampadaire rue du Paradis, implantation de 2 lampadaires proches du presbytère pour éclairage rampe d'accès. Dépose des poteaux EDF désaffectés. Poteau ligne 20 000 rue du Moulin penche sévèrement, un mail a été adressé à ENEDIS

- **Réserve Incendie / Schéma incendie :** Mise en place d'un groupe de travail à la préfecture pour adapter le règlement de la DECI à la réalité du territoire normand. Le schéma incendie est toujours en attente d'analyse du SDIS.

➤ **Questions et informations diverses**

- Informations sur les produits issus des rôles généraux et des impôts pour notre collectivité
- Renouvellement abonnement à Panneau Pocket =V validé pour 1 an
- Informations sur annulations festivités Noël
- Vœux 2022 => annulés en raison de la situation sanitaire
- Inauguration maison de santé St Valery en Caux : affichage du nom de la commune sur la plaque commémorative suite au don remis pour ce projet.
- Protection sociale complémentaire des agents communaux : présentation du rapport du CDG 76 dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal :

- Prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),

- Prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,

- Donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de

prestations sociales complémentaires.

Le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

**Délibérations votées lors de cette réunion :**

- Délibération n° 2021-26 : Détermination du prêt court terme pour le financement de la réhabilitation du presbytère
- Délibération n° 2021-27 : Transformation du poste permanent actuelle l'agent technique polyvalent, adjoint technique principal de 2e classe en adjoint technique principal de 1ere classe
- Délibération n° 2021-28 : Indemnité de confection de budget pour la trésorière
- Délibération n° 2021-29 : Participation communale pour les participants à la formation PSC1
- Délibération n° 2021-30 : Remboursement du Comité des Fêtes pour l'achat de Champagne
- Délibération n° 2021-31 : Participation financière aux classes transplantées du SIVOS de Gueutteville/Pleine-Sève pour les élèves habitants Manneville-ès-Plains

M BLOSSEVILLE Samuel	Mme DAVID Bernadette	M FOUCHÉ Gérard
M HAUWEL Johan	M LEFRANÇOIS Vincent	M LEJEUNE Frédéric
M LEJEUNE Guillaume	Mme LEMONNIER Bénédicte	M MOREIRA DAS NEVES Guy
M PAUMELLE Jean-Baptiste	M SCORNET Serge	